

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 08/01/2016

Date d'affichage : 08/01/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 14 janvier 2016**

L'an deux mille seize et le quatorze janvier à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO – Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Éric MASSON / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN

ABSENTS : Monique LEBLANC – Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le service Culture et Animation organise tout au long de l'année des festivités diverses, dont certaines manifestations se déroulant dans l'enceinte du Centre Maurin des Maures, avec une entrée payante.

Les tarifs de ces spectacles ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2015.

Une soirée caritative au profit de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) était prévue le samedi 14 novembre 2015. Celle-ci avait été annulée en raison des attentats du vendredi 13 novembre. Monsieur le Maire expose que le service a reprogrammé cette soirée le samedi 26 mars 2016.

N°2016/020

**FIXATION DU TARIF D'ENTREE AU CENTRE MAURIN DES MAURES
POUR LA SOIREE CARITATIVE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FRANCAISE
DES SCLEROSES EN PLAQUES (AFSEP)**

CM 14/01/2016

N°2016/020

**FIXATION DU TARIF D'ENTREE AU CENTRE MAURIN DES MAURES
POUR LA SOIREE CARITATIVE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FRANCAISE
DES SCLEROSES EN PLAQUES (AFSEP)**

A cette occasion, le tarif d'entrée sera fixé à 15 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de reverser à l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP,) sous forme de subvention exceptionnelle, le montant de la recette de cette soirée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le tarif d'entrée pour la soirée caritative au profit de l'AFSEP au Centre Maurin des Maures à 15 € ;
- de reverser à l'AFSEP, sous forme de subvention exceptionnelle, le montant de la recette de cette soirée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE